

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

5 décembre 2023 | 17 :00 | I202

Participants

Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Pierre-François LAZZARO
M. Eric MEZIN
M. Frédéric SAUVAGE
M. Victor LEGRAIN
M. Ludovic PIERRE
M. Samuel SOLARSKI
M. Jean-Marc VIENOT

Membres internes élus avec voix délibérative

M. Vladan KONCAR
M. Xavier LEGRAND
M. Fabien SALAUN
M. Stéphane GIRAUD
M. Joseph LEJEUNE
Mme Marie-Pierre DELESPIERRE
M. Maxime LECLERCQ
M. Cyrus DULUC
M. Naoufel MEZRARA
Mme Christel BEAUCOURT

Membres invités permanents

M. Eric DEVAUX, Directeur
Mme Virginie GUYODO, Directrice Générale des Services
M. Marc-Emmanuel BOUCHE, Agent Comptable
Mme Karine DE FEUARDENT, SRASUP Rectorat de Lille
Mme Christel BEAUCOURT, Vice-Présidente Université de Lille

Ont donné procuration

M. Eric STEVENS, procuration à M. VIENOT
M. Laurent COGEZ, procuration à M. VIENOT
M. Louis MASQUELIER, procuration à M. PIERRE
M. Cédric COCHRANE, procuration à M. GIRAUD
M. François BOUSSU, procuration à M. LEGRAND
M. François DASSONVILLE, procuration à M. KONCAR
Mme Sabine CHLEBICKI, procuration à Mme DELESPIERRE
Mme Alicia PINDI, procuration à Mme DELESPIERRE

Membres invités

Mme Orianne DAVID
M. Nolan JEHANNO
M. Ian-Thomas VANDEPUTTE
Mme Sandrine VANDERDONCKT
M. Cyprien PLANE, VPE

Étaient excusés

Mme Fabienne CHANTELOUP
Mme Mady DORCHIES
M. Eugène DELEPLANQUE
M. Yves DUBIEF
M. Olivier MACAREZ
Mme Sylvie ORFAO

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10 par le Vice-Président, M. Jean-Marc Vienot.

I. Préambule

Eric Devaux présente Virginie Guyodo qui a pris ses fonctions en tant que Directrice Générale des services depuis le 1^{er} décembre.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023

Maxime Leclercq demande un renseignement complémentaire concernant les boitiers des amphis. Ian-Thomas Vandeputte indique que ces boitiers permettront effectivement de réguler la température dans les amphis.

Le PV du Conseil d'administration du 10 octobre 2023 est soumis au vote.

Motion 1

Le PV du Conseil d'Administration du 10 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité (23 votants)

II. Thématiques Stratégiques

1. Convention SATT Nord

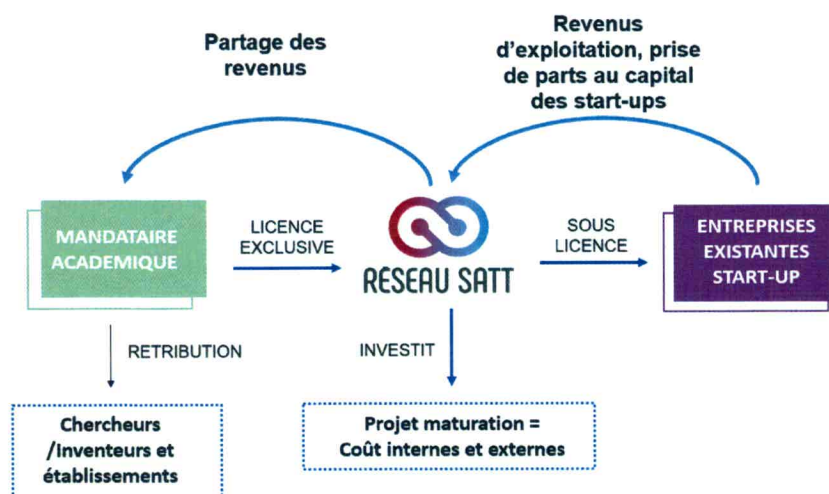
Nolan Jehanno indique que la convention porte sur la stratégie de valorisation des projets de l'ENSAIT en mettant en place des méthodes de travail en partenariat avec la SATT.

L'équipe de la SATT (société d'accélération de transfert de technologies) composée de la Responsable juridique et de la chargée des affaires institutionnelles, est venue présenter cette convention.

Le rôle principal de la SATT est de permettre :

- Une consolidation technologique
- La sécurisation de la propriété intellectuelle/industrielle
- Une analyse du couple produit/marché

Les 13 SATT sur le territoire français ont le même modèle économique :



Les établissements attendent de la SATT :

- Sensibiliser les personnels et étudiants à l'innovation, au transfert et à la propriété intellectuelle
- Accompagner les chercheurs pour valoriser leurs inventions
- Trouver les meilleures voies de valorisation à leurs inventions

La convention permettra à l'ENSAIT de devenir partenaire de la SATT. La durée de validité de cette convention est portée à 10 ans à la date de signature. Le contenu est le suivant :

↳ Gestion du portefeuille de titres de propriété intellectuelle

↳ Activités de pré-maturation et maturation :

- Détection des résultats valorisables
- Gestion de la propriété intellectuelle
- Entrée en pré-investissement
- Activités de maturation
- Co-maturation
- Stratégie de valorisation et transfert
- Processus de désinvestissement
- Retours financiers
- Activités de prestation

Vladan Koncar demande comment se passeraient les échanges dans le cas d'une collaboration avec l'Institut Carnot MICA. Il est possible d'interfacer avec la SATT.

Concernant les projets Horizon Europe, la propriété intellectuelle appartient aux partenaires intégrés au projet. La SATT peut intervenir pour défendre les intérêts de l'ENSAIT dans le cas où le type de projet le permet. Une étude de liberté d'exploitation est systématiquement initiée par la SATT au préalable.

La SATT est en capacité de proposer des prestations à la carte et présente l'exemple du projet TEXACV en collaboration avec le laboratoire GEMTEX. Ce projet a été suivi par la SATT du fait du statut d'établissement-composante de l'EPE.

Nolan Jehanno indique que l'objectif est de créer un comité de pilotage en interne pour cadrer cette convention.

La convention SATT Nord est soumise au vote.

Motion 2

La convention SATT Nord est approuvée avec 1 abstention et 24 voix pour.

Jean-Marc Vienot justifie son abstention en précisant qu'il valide pleinement la convention pour la partie revalorisation des résultats de recherche du laboratoire. Cependant, l'ingénierie de projets partenariaux montage et management n'est pas le métier de la SATT mais celui des pôles. De plus concernant les créations d'entreprise, l'incubateur textile actuel est parfaitement compétent et il n'est donc pas utile de faire appel à la SATT.

2. Point d'information sur les sujets stratégiques

Concernant le COMP, l'historique a été présenté lors du précédent Conseil d'Administration précisant le travail qui a été consolidé avec l'Université de Lille. Un budget de 535 000 euros a été alloué à l'ENSAIT avec 2 priorités mentionnées :

- Déployer l'offre de formation de l'ENSAIT par la réalité virtuelle
- Créer une cellule bien-être et réussite des étudiants en interne.

Concernant la réalité virtuelle, l'action a été lancée grâce à l'obtention de 50% des fonds. Cela implique des impacts batimentaires et l'investissement en matériel.

Concernant la cellule bien-être et réussite, le démarrage officiel est prévu début janvier avec l'embauche d'un responsable administratif, Arnaud Bouquillion. Son rôle est de mettre en place un environnement d'apprentissage serein. Eric Devaux indique que l'objectif est de créer un climat de confiance entre les étudiants et cette personne.

L'année 2024 sera une année dense avec l'audit HCERES à la fois du laboratoire en mai et de l'établissement en juin. Une originalité est qu'il s'agit d'une auto-évaluation. L'exercice est difficile et doit permettre de proposer des pistes d'évolution. Une évaluation de la CTI s'en suivra pour être habilitée pour une durée maximale de 5 ans.

La formation BTS n'a pas été activée à la rentrée 2023. Un démarrage est donc programmé en septembre 2024 pour une formation par apprentissage. Des actions de promotions sont en cours. La formation est intégrée sur Parcoursup. Il est prévu de proposer 15 places.

III. Finances

1. Budget 2024

Marc-Emmanuel Bouche présente le budget initial 2024. Il rappelle un programme d'investissements ambitieux grâce au CPER, des charges d'énergie en hausse (x4 en 2 ans) et le COMP permettant de recevoir des subventions. C'est la programmation des dépenses de ce COMP qui entraîne un déficit. Madame la rectrice a donc donné son accord pour présenter le budget en déficit pour 237 500 euros. Il y a plus d'Actes d'Engagement que de Crédits de Paiement en raison de nouveaux marchés publics pour 4 ans qui seront mis en place en 2024 (assurances, nettoyage...).

En comptabilité générale, le déficit prévisionnel est de 267 500 euros en raison du COMP car le calendrier des recettes est en décalage avec celui des dépenses.

↳ RECETTES

Les 3 pôles de recettes importants sont :

- Subvention du ministère (constante)
- Apprentissage
- Subventions diverses (contrats collaboratifs...)

Le chiffre d'affaires est en hausse grâce aux droits d'inscription et au mastère MIM, l'événementiel et la FTLV.

Concernant les recettes de l'apprentissage, les subventions tendent à diminuer et le coût par apprenti est plus élevé que les recettes.

Concernant la taxe d'apprentissage, le quota est en hausse malgré la réforme et la mise en place de la plateforme Soltéa alors que le barème reste stable.

↳ DEPENSES

La partie fonctionnement est passée de 40 à 45%. Les RH sont à l'identique. Les investissements sont légèrement en baisse mais correspondent en grande partie au COMP.

Les dépenses de personnel sur ressources propres entraînent une hausse en raison des recrutements prévus dans le cadre du COMP.

Les dépenses de fonctionnement ont un prévisionnel en hausse pour plus de 200 000 euros. Elles sont réparties en 5 groupes :

- La formation
- La recherche
- Le pilotage (dépenses hors formation)
- L'immobilier
- Les dotations aux amortissements

Concernant les dépenses d'investissement, le programme est ambitieux avec 648 000 euros fléchés sur le COMP, 506 000 euros pour la recherche publique et 100 000 euros pour le laboratoire.

Le prélèvement sur fonds de roulement prévu est de 775 000 euros permettra les financements suivants :

- Réalité virtuelle 648 000 euros
- Aménagement T112 125 000 euros
- Caméras de surveillance 130 000 euros

Le niveau de fonds de roulement est de 432 000 euros soit 32.5 jours de fonds de roulement.

Eric Mezin demande si ENSAIT école, ENSAIT GEMTEX et ENSAIT SAIC sont une seule structure avec un budget consolidé ou un budget unique. Il s'agit d'un budget consolidé ENSAIT école et ENSAIT SAIC.

Victor Legrain demande si l'élaboration du budget 2024 inclut une projection sur les budgets des années suivantes. Les contrats publics sont automatiquement prévus sur la durée du contrat. Il en est de même sur les plans pluriannuels d'investissements concernant les travaux de bâtiments.

Xavier Legrand demande la projection des investissements. Celle-ci sera effectivement à la hausse puisque les amortissements sont répercutés sur les années suivantes.

Le budget 2024 est soumis au vote.

Motion 3

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité (25 votants)

IV. Formation et Vie Etudiante

1. Notice organisation concours ENSAIT

Stéphane Giraud indique qu'il y a 4 ans, il n'y avait pas de règlement de concours lorsqu'il a repris cette fonction. Cette année, quelques candidats ont mis l'établissement en difficulté. L'objectif est donc de le légimenter le règlement en le faisant valider en Conseil d'Administration.

Le concours se présente en deux modèles et le candidat doit donc choisir au préalable le type de concours qu'il souhaite passer.

La notice d'organisation du concours ENSAIT est soumise au vote

Motion 4

La notice d'organisation du concours ENSAIT est approuvé à l'unanimité (25 votants)

2. Subvention aux associations étudiantes

9 associations étudiantes sur site sollicitent une subvention pour un montant total de 25 000 euros. Elle était de 21 400 euros en 2022 mais avec 8 associations.

Xavier Legrand indique qu'il est dommage que l'utilisation des fonds ne soit pas présentée plus en détail. Il est demandé à ce qu'une présentation soit faite auprès d'un comité.

Naoufel Mezrara demande comment est dispatché le montant auprès des diverses associations. Le montant global a été fixé en fonction des demandes des associations. Ce point est à éclaircir avec la responsable de la Vie Etudiante.

La subvention aux associations étudiantes est soumise au vote.

Motion 5

La subvention aux associations étudiantes est approuvée avec 2 vote contre, 1 abstention et 22 voix pour (25 votants)

3. Subvention à l'association En avant Doctorants

Cette association a pour but de créer du lien entre les doctorants du GEMTEX. Il est sollicité une subvention de 1 200 euros.

La subvention à l'association En avant Doctorants est soumise au vote.

Motion 6

La subvention à l'association En avant Doctorants est approuvée à l'unanimité (25 votants)

V. Ressources Humaines

1. BDS/RSU 2022

La base de données sociales remplace le bilan social et comprend une liste d'indicateurs fixés par arrêté. C'est un document statistique. Les 189 indicateurs sont répartis en 10 catégories.

On comptabilise 64 titulaires et 48 contractuels, soit 108.5 équivalents temps plein avec 52 femmes et 60 hommes. L'écart est légèrement réduit par rapport à 2021.

Concernant le recrutement, dans l'année 2022, on comptabilise :

STATUT		ENTREES	SORTIES
Titulaires	IATS	0	2
	EEC	0	0
Contractuels	IATS	9	5
	Recherche	11	10

Concernant la santé et la sécurité, il est comptabilisé :

- 558 jours d'arrêt maladie ordinaire
- 57.5 jours d'autorisation pour enfant malade
- 188 jours d'arrêt suite à un accident de travail

Concernant l'action et la protection sociale, il est prévu :

Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfants	23,95€ par jour
En colonie de vacances	
• enfants de moins de 13 ans	7,69€
• enfants de 13 à 18 ans	11,64€
En centre de loisirs sans hébergement	
• journée complète	5,55€
• demi-journée	2,80€
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	167,54€ par mois

Concernant l'organisation du travail, il existe 31 comptes épargne temps, soit 98 jours versés en 2022 et 119 jours indemnisés.

91.08% du personnel est à temps plein.

Victor Legrain demande s'il existe une comparaison entre les chiffres de l'ENSAIT et la moyenne nationale concernant les arrêts maladie. Ces chiffres existent mais la comparaison n'a pas été faite. Ce point sera ajouté dans la prochaine Base des Données Sociales.

La BDS et le RSU sont soumis au vote

Motion 7

Le BDS et le RSU sont approuvés à l'unanimité (25 votants)

2. Plan de formation 2024

Orianne David présente le bilan des formations 2023 suivies par les IATS et enseignants/enseignants chercheurs.

- 15 sessions collectives
- 22 sessions individuelles

Les personnels ayant bénéficié d'une formation en 2022 étaient :

Catégorie	Nombre d'heures	Nombre de personnes concernées	Nombre de femmes concernées	Nombre d'hommes concernés
Catégorie A	123,3h	16	9	7
Catégorie B	20,8h	13	7	6
Catégorie C	34,3h	7	2	5
Enseignant - EC	56,8h	14	5	9

Les moments forts de la formation 2023 étaient :

- De plus en plus de demandes d'utilisation des Comptes Personnel de Formation
- Accès à plus de formations grâce au catalogue de l'Université de Lille (formations gratuites)
- Formation à la rédaction des dossiers pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement.

Le budget total dépensé pour 2023 est de 48 116 euros.

Concernant les actions 2024 :

- 7 actions collectives prévues
- 29 actions collectives prévues

Une formation à la sensibilisation à l'écologie était prévue en 2023 mais repoussée à cette année suite à la formation animateur à la fresque du climat d'un enseignant en interne.

Le plan de formation 2024 est soumis au vote

Motion 8

Le plan de formation 2024 est approuvé à l'unanimité (25 votants)

VI. Patrimoine

1. SPSI

C'est un document d'orientation stratégique qui définit les objectifs et les priorités de l'ENSAIT en matière d'immobilier. Il est élaboré pour une période de 5 ans et doit être régulièrement mis à jour. Les attributions de subventions sont conditionnées par la validation du SPSI par les autorités de tutelle.

La particularité de l'ENSAIT est qu'il s'agit d'un établissement classé.

Il est nécessaire d'effectuer un diagnostic préalable comprenant :

- Diagnostic d'occupation
- Diagnostic fonctionnel
- Diagnostic technique
- Diagnostic réglementaire
- Diagnostic énergétique
- Gestion des risques
- Diagnostic financier
- Diagnostic des moyens humains et compétences
- Recensement et inventaire des biens.

En deuxième phase, il en découle une analyse et une articulation en fonction de la capacité financière.

En troisième phase, il en ressort un plan d'actions, suivi et reporting.

Les objectifs de la Stratégie patrimoniale :

L'ENSAIT ne souhaite pas construire, démolir ou acquérir des biens.

L'ENSAIT souhaite :

- Aménager des espaces d'enseignement et de recherche adaptés aux besoins des étudiants et des personnels.
- Adapter ses nouveaux espaces aux modes d'enseignements modernes.

Les objectifs de la stratégie d'intervention :

- Assurer le maintien en condition opérationnelle des actifs du parc immobilier.
- Assurer le respect des différentes réglementations en matière de sécurité, accessibilité, performance environnementale...
- Préserver le patrimoine.
- Optimiser le parc immobilier.

Les opérations réalisées dans le cadre du SPSI précédent :

- Réhabilitation énergétique (période 2018-2020) => baisse de 39% des consommations d'énergie
- Aménagement de la salle informatique I114 en 2022

Des opérations sont prévus dans le cadre du SPSI 2024-2028 :

- Création d'un espace de réalité virtuelle
- Modernisation des ateliers du bâtiment T
- Aménagement de 4 bureaux au 1^{er} étage du bâtiment AS
- Aménagement de la salle T112
- Finalisation des travaux Ad'AP (travaux automatisation de porte sur 3 portes extérieures)
- Installation d'équipement de vidéoprotection

Des opérations dont le financement n'est pas identifié sont également intégrées au SPSI :

- Réfection de la totalité des toitures en ardoise
- Installation d'une gestion technique de bâtiment et d'un outil de Gestion de Maintenance Assisté par Ordinateur
- Remplacement des dernières menuiseries
- Aménagement de 15 postes de travail à la Maison de la Science.

Le SPSI est soumis au vote

Motion 9

Le SPSI est approuvé à l'unanimité (25 votants)

VII. Recherche

2. Projets de recherche

Quatre projets ont été approuvés au Conseil Scientifique et doivent être validés en Conseil d'Administration : 3 dans le cadre de l'Université de Lille et un projet ANR :

- LILLEGNIN
- COMASYS
- REPLY
- ECOPERFORM

Les projets de recherche sont soumis au vote

Motion 10

Les projets de recherche sont approuvés à l'unanimité (25 votants)

QUESTIONS DIVERSES

Un rapport de la cour des Comptes concernant le CETI cite l'ENSAIT. Xavier Legrand demande la position de l'ENSAIT à Eric Devaux, également administrateur de cet organisme.

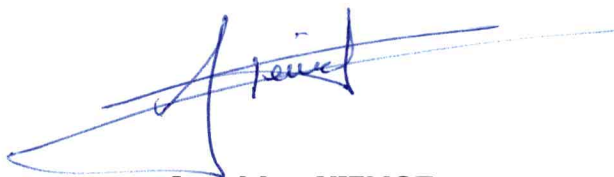
La fermeture est une hypothèse de travail mais cela ne semble pas se confirmer.

Les événements qui se déroulent au CETI n'ont pas d'incidence sur l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Roubaix, le 5 décembre 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Jean-Marc VIENOT